

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération  
CC\_2020\_010

L'an deux mille vingt, le 27 janvier à 19 heures, le Conseil Communautaire de la communauté de communes Pévèle Carembault s'est réuni à MONCHEAUX sous la présidence de M. Jean-Luc DETAVERNIER, Président pour la tenue de la session ordinaire, suite à la convocation faite le 20 janvier 2020, conformément à la loi.

OBJET :

Présents :

COMMISSION N°3

*Accompagnement de  
l'école de Musique  
municipale de la  
commune de  
OSTRICOURT*

MM. Jean-Luc DETAVERNIER, Eric MOMONT, Luc FOUTRY, Bernard CHOCRAUX, Benjamin DUMORTIER, Jean-Michel DELERIVE, Yannick LASSALLE, Mme Joëlle DUPRIEZ

MM. Guy SCHRYVE, Philippe DELCOURT, Thierry BRIDAULT, Alain DUTHOIT, Frédéric PRADALIER, Raymond NAMYST, Bernard ROGER, Jean DELATTRE, Pascal FROMONT, Amaury DUFOUR, Marion DUBOIS, Michel DUPONT, Yves OLIVIER, Régis BUE, Marie-Hélène BACLET, Marcel PROCUREUR, Francis MELON, Jeannette WILLOCOQ, Christian DEVAUX, Ludovic ROHART, Bruno RUSINEK, Marie CIETERS, Thierry LAZARO, Didier WIBAUX, Yves LEFEBVRE, Luc MONNET, Pierre CROXO, Alain DUCHESNE

Olivier VERCRUYSSÉ, Alain BOS

*Présents de la délibération  
CC\_2020\_001 à  
CC\_2020\_010 :*

Titulaires présents : 36

Suppléants présents : 2

Procurations : 7

Nombre de votants : 43

Ont donné pouvoir :

Mme Nadège BOURGHELLE-KOS, procuration à M. Jean-Luc DETAVERNIER

M. Sylvain CLEMENT, procuration à M. Luc FOUTRY

M. Arnaud HOTTIN, procuration à M. Eric MOMONT

Mme Marie-Christine FILARETO, procuration à M. Ludovic ROHART

M. Frédéric SZYMCZAK, procuration à M. Thierry LAZARO

Mme Monique RIZZO, procuration à M. Bruno RUSINEK

M. Jean-Luc LEFEBVRE, procuration à M. Philippe DELCOURT

*Présents de la délibération  
CC\_2020\_010 à  
CC\_2020\_016 :*

Titulaires présents : 35

Suppléants présents : 2

Procurations : 8

Nombre de votants : 43

Absents excusés :

M. Bernard CORTEQUISSE, Jean-Claude SARAZIN, Ingrid LEMAHIEU

Mme Sandrine PESSE, remplacée par son suppléant M. Olivier VERCRUYSSÉ

Mme Annick MATTON, remplacée par son suppléant M. Alain BOS

Absents :

M. Jean-Paul FRANCKE, Jean-Paul BEAREZ, Benoît BRILLON, Christian LEMAIRE

Secrétaire de Séance : Amaury DUFOUR



**CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 27 janvier 2020**

*Délibération CC\_2020\_010*

### COMMISSION N°3

#### ***Accompagnement de l'école de musique municipale de la commune d'OSTRICOURT***

#### **Le Conseil Communautaire**

Vu la compétence Action sociale d'intérêt communautaire,

Considérant que la Communauté de communes est compétente pour la mise en œuvre d'actions culturelles d'intérêt communautaire,

Considérant que sont d'intérêt communautaire :

- Les interventions musicales dans les écoles du territoire
- Le soutien à l'enseignement musical en dehors des périodes scolaires

Vu l'article L5214-16 V du code général des collectivités territoriales,

Considérant que la commune d'OSTRICOURT dispose d'une école de musique municipale,

Que la Communauté de communes ne peut soutenir leur fonctionnement que par le biais d'un fonds de concours,

Vu le projet de convention,

APRES EN AVOIR DELIBERE

**Décide (par 43 voix POUR, 0 Voix CONTRE, 0 ABSTENTION sur 43 VOTANTS)**

- D'octroyer un fonds de concours de 4 360 € à la commune d'OSTRICOURT pour le fonctionnement de l'école de musique municipale d'OSTRICOURT au titre de l'année 2020,
- D'autoriser son Président à signer une convention de fonds de concours,
- D'autoriser son Président à signer tout document afférant à ce dossier.

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Communautaire repris ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme  
Le Président

Jean-Luc DETAVENNER

